

14 sep 2018 -15:56

Appartient à Conseil des ministres du 14 septembre 2018

Augmentation du défraiement de certaines catégories de volontaires

Sur proposition du ministre de l'Emploi Kris Peeters, de la ministre des Affaires sociales Maggie De Block et du ministre des Finances Johan Van Overtveldt, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relevant le défraiement de certaines catégories de volontaires.

Le projet vise à relever le plafond annuel pour l'indemnisation des frais pour les volontaires de 1.361,23 euros par an à 2.500 euros par an (montants indexés) dans les secteurs suivants:

- entraîneur sportif, professeur de sport, coach sportif, coordinateur des sports pour les jeunes, arbitre sportif, membre du jury, steward, responsable du terrain, signaleur aux compétitions sportives
- garde de nuit et garde de jour chez des personnes ayant besoin d'aide, selon les modalités et critères de qualité à élaborer par chaque Communauté
- transport non urgent de patients couchés : le transport de patients couchés, depuis, vers et entre hôpitaux ou des sites d'hôpitaux

Aucune augmentation du plafond n'est possible si la personne concernée relève, pour cette même activité, du champ d'application de la loi relative à la relance économique et au renforcement de la cohésion sociale.

Le projet est soumis à l'avis du Conseil d'Etat, du Conseil supérieur des Volontaires et du Conseil national du Travail.

Projet d'arrêté royal relevant le plafond annuel de défraiement, déterminé à l'article 10, alinéa 1er de la loi du 3 juillet 2005 relative aux droits des volontaires, pour certaines catégories de volontaires

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Kris Peeters, Vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires
sociales et de la Santé publique

Tour des Finances

Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175

1000 Bruxelles

Belgique

<http://www.deblock.belgium.be>

Service de presse de Johan Van Overtveldt, ministre des
Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale

rue de la Loi 12

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 574 80 00

<http://www.vanoverveldt.belgium.be>